



COMMUNE de CHÂTILLON-SUR-MORIN

Communication du Maire au Conseil Municipal

Le 11 mars 2025

Objet : Recours contre la nouvelle mairie

Chers Collègues,

Ces recours font partie des aléas qu'une commune rencontre dans un projet structurant, le tribunal tranchera. Toutefois, on peut regretter de mettre de l'argent dans cette procédure, un coût que chaque Chatillonnais paiera, que l'on soit pour ou contre.

Cependant, nous connaissons un autre problème porté par un collectif de deux personnes qui contestent le coût de construction de la nouvelle mairie. Ils ont effectué un sondage, illégal pour la mairie, partisan, mais dont l'exploitation par une ombre avisée finit dans vos boîtes aux lettres, sur Facebook et au journal l'Union, à l'insu de leur plein gré. On en a vu d'autres depuis notre arrivée le 24 mai 2020.

La post-vérité fonctionne à plein dans cette forme de contestation, il s'agit d'écrire un récit contestant le projet de la mairie, basé sur un pseudo-sondage, pourvu que le doute l'emporte. Rien de nouveau, la méthode est connue, mais amplifiée dans notre société médiatisée.

Je reste confiant, notre projet s'avère le meilleur, à tout point de vue. Mais restons attentifs à l'espoir né de ce projet dont les soubresauts, si près du but, en perturbent la bonne marche.

Ces soubresauts portent un coup dur aux personnes à mobilité réduite, les vraies victimes qui attendent, attendent ... Quand pourrons-nous les accueillir dans notre mairie ? exclus ? Exclue à vie à Chatillon-sur-Morin ?

Cela fait 20 ans que la loi sur le handicap a été votée, toujours rien de fait à Chatillon, or nous sommes mis en situation de nous expliquer. La préfecture nous demande un point, sous un mois sur la mise aux normes de notre salle en tant que ERP. Les travaux que nous avons réalisés, ou à venir, bref nous sommes mis en face de nos responsabilités.

La seule réponse que nous pouvons apporter, c'est la nouvelle mairie avec les réserves que vous connaissez. La question se pose, pourrons-nous continuer à l'utiliser ou serons-nous dans l'obligation de la fermer définitivement,

Pensons à notre personnel dont les conditions de travail sont jugées précaires pour une institution de l'État. Le document unique rapporte cette situation qui exige une mise en

conformité rapide. Là encore, la nouvelle mairie est la seule réponse que nous pouvons apporter aux institutions de contrôle.

Enfin, nous pensons aux Châtillonnais qui attendent depuis une décennie au moins de pouvoir utiliser la capacité de 70 places de la salle multifonctions et de bénéficier de ses aménagements. À n'en pas douter, ces Chatillonnais vont le ressentir comme une nouvelle exclusion, un espoir déçu, un mauvais coup pour de mauvaises raisons.

Et s'il y avait eu depuis le 10 janvier 2022, des propositions concrètes. Rien, mais rien, le vide abyssal, que faire ?

Mes Chers Collègues, fier de nos valeurs, dans l'humilité et l'adversité contrainte, nous avons su construire ce projet pour accueillir sans distinction tous les Chatillonnais. Nous continuerons.

Merci pour votre attention